



# Coût de labellisation (en individuel et en OCG)





# Coût de labellisation (individuelle et OCG)

Coût de labellisation est composé de :



## Coût de contrôle

**Le coût de contrôle de Certis couvre :** le temps passé pour réaliser l'audit externe (yc les frais de déplacement et les frais de dossier)

## Coût de redevance



**La collecte des redevances couvre le coût d'animation nationale Label Haie conduite par l'Afac-Agroforesteries** (représentation, lien dispositifs nationaux, accompagnement échelle régionale ; fonctionnement labellisation (ouverture compte, conventions, ...) ; évolution corrective et maintenance de l'appli Label Haie ; communication pour développer la notoriété du Label Haie) pour le moment soutenu par les financements publics).

	Coût de contrôle
Certification individuelle	503 €/2ans
OCG composée de 5 gestionnaires	2 026 €
OCG composée de 20 gestionnaires	2 026 €
OCG composée de 36 gestionnaires	2 330 €
OCG composée de 100 gestionnaires	3 546 €

+

	Coût de redevance
Certification individuelle	100 €/an
OCG composée de 5 gestionnaires	750 €
OCG composée de 20 gestionnaires	1500 €
OCG composée de 36 gestionnaires	2 800 €
OCG composée de 100 gestionnaires	7 000 €

=

Coût total de labellisation		Coût/gestionnaire
Certification individuelle	-	352€/an
OCG composée de 5 gestionnaires	2 776 €	555 €
OCG composée de 20 gestionnaires	3 526 €	176 €
OCG composée de 36 gestionnaires	5 130 €	142 €
OCG composée de 100 gestionnaires	10 546 €	105 €

Le gestionnaire paie annuellement :

- L'organisme certificateur Certis pour l'audit externe
- Le détenteur de la marque Label Haie, l'Afac, pour la redevance



# Détail sur le coût de contrôle

## Pour la certification individuelle :

Pour un **audit de certification individuelle** tous les 2 ans :

- Coût de contrôle en certification individuelle : 452.50€
- Frais de certification individuelle : 50€

Soit un total de **502,50€ TTC\*** / 2 ans.

Ce montant est forfaitaire.

*\*Coûts estimatifs de CERTIS, en vigueur pour l'année 2022*

## Pour la certification collective (OCG) :

- Le nombre de gestionnaires détermine la durée de l'audit OCG (documentaire)
- Et la taille de l'échantillon (Nb audits terrain = racine carré et au moins 5)
- Le niveau des gestionnaires détermine l'échantillonnage : l'échantillon est représentatif du groupe

Nb de gestionnaires	Audit OCG	Audit gestionnaires	Durée totale	Coût (frais inclus)
5	0,5 jour	5	2 jours	2 026,00 €
20	0,5 jour	5	2 jours	2 026,00 €
36	0,5 jour	6	2,5 jours	2 330,00 €
150	1 jour	13	5,3 jours	4 458,00 €

*Exemple d'échantillonnage, durée et coûts en audit initial.  
Ces calculs ne concernent que les audits initiaux (et non ceux de suivi) et sans le volet distribution.*



# Détail sur le calcul de la redevance



Coût de redevance		
cahier des charge « Gestion »	Part fixe	Part agriculteur
individuel	-	100 €
30 > groupe > 10	500 €	50 €
60 > groupe > 30	1 000 €	50 €
90 > groupe > 60	1 500 €	50 €
120 > groupe > 90	2 000 €	50 €
cahier des charge « Distribution »	Part fixe	Part/tonne labellisée
-	500 €	0,15 €

La redevance est facturée par l'Afac au gestionnaire à l'obtention de sa labellisation auprès de CERTIS. Elle sera renouvelée à chaque date anniversaire du contrat.

## Simulations redevance annuelle

Redevance pour une OCG répondant uniquement au CDC Gestion (30 gestionnaires)	CDC Gestion	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
			1 000,00 €	50,00 €
		<b>Coût total</b>		<b>2 500,00 €</b>

Redevance pour un gestionnaire individuel	CDC Gestion	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
				100,00 €
		<b>Coût total</b>		<b>100,00 €</b>

Redevance pour une OCG répondant aux CDC Gestion et Distribution (35 gestionnaires et 1750 t labellisés)	CDC Distribution	Part fixe	Part/tonne labellisée	coût total
			500,00 €	0,15 €
	CDC Gestion	Part fixe	Part/agriculteur	coût total
			1 000,00 €	50,00 €
		<b>Coût total</b>		<b>3 512,50 €</b>



# Choix répartition des coûts de labellisation

## Pour la certification collective (OCG) :

L'OCG peut choisir de :

- prendre en charge **100%** du coût de labellisation (cas 1) ;
- ou collecter annuellement une partie (cas 2) du coût de labellisation auprès de ses gestionnaires engagés ;
- collecter annuellement tout (cas 3) du coût de labellisation auprès de ses gestionnaires engagés.

### Cas 1

L'OCG, de 36 gestionnaires, de supporter entièrement le coût de labellisation, soit **5131€/an/OCG** (comprenant 2330€ de coût de contrôle et 2800€ de redevance)

Les gestionnaires de l'OCG n'ont rien à payer.

### Cas 2

L'OCG, de 36 gestionnaires, fait le choix de collecter 30% du coût de labellisation auprès de chacun de ses gestionnaires, soit **43€/gestionnaire/an** et prend en charge **3592€/an/OCG**.

L'OCG n'est pas seule à supporter le coût de labellisation. C'est une façon d'impliquer ses gestionnaires.

### Cas 3

L'OCG, de 36 gestionnaires, fait le choix de collecter auprès de chacun de ses gestionnaires, soit **142€/gestionnaire/an** (comprenant 65€ de coût de contrôle et 78€ redevance)

L'OCG n'a ainsi aucun coût de labellisation, supporté alors en totalité par ses gestionnaires.